

PARTIE III. ETUDE DE DANGERS

Cette étude a été réalisée en collaboration avec Mme GROLLEAU du Cabinet AXE.

Sommaire

PARTIE III. ETUDE DE DANGERS.....	264
PRÉAMBULE	269
CHAPITRE A.....	271
PRÉSENTATION DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT	271
I. NATURE DES ACTIVITÉS EXERCÉES.....	272
I.1. CONTEXTE DE LA DEMANDE	272
I.2. DESCRIPTIF DES INSTALLATIONS ET DES ACTIVITÉS	272
II. ENVIRONNEMENT DU SITE.....	273
II.1. LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE	273
II.2. VOISINAGE DE L'EXPLOITATION	274
II.3. L'ACCÈS AU SITE	275
CHAPITRE B.....	276
MÉTHODOLOGIE DE L'ANALYSE DES RISQUES	276
I. MÉTHODOLOGIE D'IDENTIFICATION DES DANGERS	277
II. MÉTHODOLOGIE DE L'ANALYSE PRÉLIMINAIRE DES RISQUES (APR).....	278
II.1. ESTIMATION DE LA PROBABILITÉ INITIALE (PI).....	278
II.2. ESTIMATION DE L'INTENSITÉ DES EFFETS.....	279
II.3. ESTIMATION DE LA GRAVITÉ	279
II.4. ESTIMATION DE LA CRITICITÉ INITIALE	281
III. MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE DÉTAILLÉE DE RÉDUCTION DES RISQUES (EDRR)	282
III.1. CINÉTIQUE.....	282
III.2. ÉVALUATION DE LA PROBABILITÉ	286
III.3. DÉTERMINATION DE LA CRITICITÉ	294
IV. MÉTHODOLOGIE DE CALCUL DE L'INTENSITÉ DES EFFETS.....	295
CHAPITRE C.....	307
ANALYSE PRÉLIMINAIRE DES RISQUES	307
I. IDENTIFICATION DES DANGERS PRÉSENTS SUR SITE	308
I.1. RISQUES LIÉS AUX PRODUITS PRÉSENTS SUR LE SITE	308
I.2. LES PROCÉDÉS DE FABRICATION.....	311
I.3. SYNTHÈSE DES POTENTIELS DE DANGERS	322
I.4. ACCIDENTOLOGIE / RETOUR D'EXPÉRIENCE	323
I.5. RÉDUCTION DES POTENTIELS DE DANGERS.....	346
I.6. RISQUES D'AGRESSION EXTERNES	348
II. IDENTIFICATION DES ÉVÈNEMENTS REDOUTÉS	357
II.1. ÉVÈNEMENTS REDOUTÉS.....	358
III. SYNTHÈSE DES ÉVÈNEMENTS REDOUTÉS.....	366
IV. ESTIMATION DE L'INTENSITÉ ET DE LA GRAVITÉ DES PHÉNOMÈNES RETENUS	367
IV.1. RISQUE D'INCENDIE ET FLUX THERMIQUES RAYONNÉS	367
IV.2. RISQUE D'ÉMISSIONS TOXIQUES POTENTIELLES SUITE À UN INCENDIE – RÉFÉRENCE APR C3	381
IV.3. RISQUES DE SURPRESSION.....	392
V. SYNTHÈSE ET ESTIMATION DE LA CRITICITÉ INITIALE.....	402
CHAPITRE D.....	404
ÉTUDE DÉTAILLÉE DE RÉDUCTION DES RISQUES.....	404
I. IDENTIFICATION DES SCÉNARIIS MENANT AUX PHÉNOMÈNES DANGEREUX RETENUS ET DES MESURES DE MAÎTRISE DES RISQUES ASSOCIÉES	405
II. ÉTUDE DE LA CINÉTIQUE	406
II.1. CINÉTIQUE DES INCENDIES	406
II.2. CINÉTIQUE DES ÉMISSIONS DE FUMÉES	406
III. CARACTÉRISATION DES BARRIÈRES DE SÉCURITÉ.....	406
IV. ESTIMATION DE LA PROBABILITÉ	408
V. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DÉTAILLÉE ET CRITICITÉ FINALE	409
CHAPITRE E.....	411
MOYENS DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION.....	411
I. MOYENS DE PRÉVENTION.....	412
I.1. POLITIQUE GÉNÉRALE ET IMPLICATION DE LA DIRECTION.....	412
I.2. SYSTÈME DE GESTION DE LA SÉCURITÉ	413
I.3. MESURES GÉNÉRALES	415

I.4. BARRIÈRES CONSTRUCTIVES	415
I.5. ÉQUIPEMENTS ET MOYENS DE SÉCURITÉ	418
I.6. RÈGLES ET PROCÉDURES D'EXPLOITATION	420
I.7. PRÉVENTION DES ACTES DE MALVEILLANCE.....	422
II. MOYENS D'URGENCE.....	423
II.1. MOYENS D'INTERVENTION INTERNES	423
II.2. MOYENS D'INTERVENTION.....	425
III. INVESTISSEMENTS.....	429
CHAPITRE F.....	430
SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE.....	430
I. PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE.....	431
II. CARTOGRAPHIE DES SERVITUDES D'UTILITÉS PUBLIQUES.....	433
II.1. DÉFINITION DES ALÉAS	433
II.2. ENJEUX	435
II.3. SUPERPOSITION DES ALÉAS ET DES ENJEUX	435
III. SERVITUDES.....	436
III.1. CHAMP D'APPLICATION	436
III.2. PLAN DE ZONAGE RÉGLEMENTAIRE.....	436
III.3. RÉGLEMENTATION DES PROJETS DE CONSTRUCTION NOUVELLE, DE RÉALISATION D'OUVRAGE ET D'EXTENSION DE CONSTRUCTION EXISTANTES	438
III.4. PRESCRIPTIONS SUR LES USAGES.....	438
IV. CONCLUSION.....	438

Index des Figures

Figure 82 : Plan de localisation du site.....	273
Figure 83 : Abords du site	274
Figure 84 : Localisation des voies d'accès au site à proximité.....	275
Figure 85 : Illustration de la représentation d'une barrière de sécurité	291
Figure 86 : Illustration de portes "ET" et "OU"	292
Figure 87 : Schématisation des étapes de calcul du logiciel FLUMILOG	298
Figure 88 : Hexagone de l'explosion	303
Figure 89 : Schéma représentant les distances de perception des surpressions au niveau de la toiture	305
Figure 90 : Localisation des potentiels de dangers	322
Figure 91 : Détail de la modélisation du risque inondation par remontée de nappe (source : Géorisque).....	349
Figure 92 : Synthèse de l'étude technique foudre	351
Figure 93 : Sismicité de la commune Chierry.....	353
Figure 94 : Localisation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement sous le régime de l'autorisation à proximité du site	355
Figure 95 : Zone recensée comme susceptibles de générer des effets thermiques en dehors du site lors d'un incendie.....	367
Figure 96 : Représentation cartographique des effets d'un incendie de la zone de stockage n°1	371
Figure 97 : Représentation cartographique des effets d'un incendie de la zone de stockage n°2	372
Figure 98 : Représentation cartographique des effets d'un incendie de la zone de stockage n°3	373
Figure 99 : Représentation cartographique des effets d'un incendie de la zone de stockage n°4	374
Figure 100 : Représentation cartographique des effets d'un incendie de la zone extérieure de stockage des palettes	377
Figure 101 : Représentation cartographique des effets d'un incendie de la zone de stockage n°6	380
Figure 102 : Caractéristiques des rejets.....	382
Figure 103: Vue en coupe du panache (effets irréversibles) – période nocturne (TOX1)	387
Figure 104: Vue en coupe du panache (effets irréversibles) – période diurne (TOX1)	387
Figure 105: Vue en coupe du panache (premiers effets létaux) – période nocturne (TOX1)	388
Figure 106: Vue en coupe du panache (premiers effets létaux) – période diurne (TOX1)	388
Figure 107 : Plan enveloppe des effets toxiques - altitude 20-30 m par rapport au sol.....	390
Figure 108 : Plan enveloppe des effets toxiques - altitude 30-40 m par rapport au sol.....	391
Figure 109 : Silos concernés par le risque d'explosion	393
Figure 110 : Représentation cartographique des effets de surpression – Scénario EXP1.....	396
Figure 111 : Représentation cartographique des effets de surpression – Scénario EXP2.....	398
Figure 112 : Représentation cartographique des effets de surpression – Scénario EXP3.....	400
Figure 113 : Caractéristiques des exutoires de fumées.....	416
Figure 114 : Synthèse de l'étude technique foudre	417
Figure 115 : Plan de circulation du site	421
Figure 116 : Localisation de la voie engin au Nord du site	421
Figure 117 : Identification de la zone retenue pour le calcul des besoins en eau	425
Figure 118 : Localisation des bornes incendie	427
Figure 119: Cartes des aléas d'effets toxiques	434
Figure 120: Cartes des aléas d'effets de surpression	434
Figure 121 : Plan de zonage réglementaire	436

Index des Tableaux

Tableau 54 : Coordonnées en Lambert 93 des limites du site.....	273
Tableau 55 : Coordonnées en Lambert 93 de l'accès au site.....	275
Tableau 56 : Grille de cotation de la probabilité initiale pour l'APR.....	278
Tableau 57: Grille d'évaluation de la gravité d'un événement issue de l'arrêté du 29/09/2005 et de la circulaire du 10/05/2010.....	280
Tableau 58 : Règles de calculs du nombre de personnes exposées selon l'occupation des sols.....	280
Tableau 59 : Matrice des risques pour la hiérarchisation de l'APR.....	281
Tableau 60 : Cinétique pré-accidentelle des événements initiateurs.....	283
Tableau 61 : Cinétique post-accidentelle des événements.....	285
Tableau 62 : Tableau de cotation et d'appréciation des classes de probabilité - Arrêté du 29/09/05.....	286

Tableau 63 : Classes de probabilités définies pas l'arrêté du 29 septembre 2005.....	291
Tableau 64 : Grilles de criticité des événements (couple Gravite – Probabilité).....	294
Tableau 65: Classes de stabilité de Pasquill.....	301
Tableau 66 : Conditions météorologiques retenues.....	301
Tableau 67 : Conditions météorologiques retenues.....	302
Tableau 68 : Effets de surpression.....	304
Tableau 69 : Matrice des incompatibilités.....	310
Tableau 70 : Synthèse du classement des zones ATEX.....	315
Tableau 71 : Installations soumises à la réglementation des ICPE aux alentours du site.....	356
Tableau 72 : Synthèse des événements dangereux critiques redoutés de l'APR.....	366
Tableau 73 : Hypothèses de décomposition / recombposition lors des réactions de combustion.....	381
Tableau 74 : Seuils toxicologiques pour le monoxyde de carbone (CO) (INERIS).....	383
Tableau 75 : Seuils toxicologiques pour l'acide chlorhydrique (HCl).....	383
Tableau 76 : Seuils toxicologiques pour le dioxyde de soufre (SO ₂) (INERIS).....	384
Tableau 77 : Seuils toxicologiques pour le dioxyde d'azote (NO ₂) (INERIS).....	385
Tableau 78 : Seuils de toxicité de l'acide cyanhydrique (INERIS).....	385
Tableau 79 : Seuils de référence des polluants étudiés.....	386
Tableau 80 : Résultats émissions atmosphériques suite à un incendie (TOX 1).....	389
Tableau 81 : Caractéristiques des produits.....	394
Tableau 82 : Caractéristiques du silo de stockage C103/C104/C105/C106 considéré dans le scénario EXP 1.....	395
Tableau 83 : Distances de perception des effets de surpression – Scénario EXP1.....	395
Tableau 84 : Caractéristiques du silo de stockage C132 considéré dans le scénario EXP 2.....	397
Tableau 85 : Distances de perception des effets de surpression – Scénario EXP2.....	397
Tableau 86 : Caractéristiques du silo de stockage C201/C203/C208/C210/C211/C212/C217 considéré dans le scénario EXP 3.....	399
Tableau 87 : Distances de perception des effets de surpression – Scénario EXP3.....	399
Tableau 88 : Synthèse des phénomènes dangereux retenus au niveau de l'APR et de leur caractérisation en termes de probabilité initiale et de gravité.....	402
Tableau 89 : Matrice de criticité initiale des phénomènes dangereux retenus.....	403
Tableau 90 : Synthèse de l'identification des événements initiateurs et des mesures de maîtrise des risques.....	405
Tableau 91 : Synthèse de la caractérisation des phénomènes dangereux redoutés.....	409
Tableau 92 : Synthèse de la criticité des phénomènes dangereux potentiels.....	410
Tableau 93 : Détermination du besoin en eau pour l'extinction d'un incendie.....	426
Tableau 94 : Résultats des tests des bornes incendie du site.....	427
Tableau 95 : Synthèse des moyens mis en œuvre pour la maîtrise des risques.....	429
Tableau 96 : Parcelles incluse dans le périmètre des servitudes.....	432

Annexes

Annexe 8 : Analyse du Risque Foudre et Étude Technique.....	351
Annexe 9 : Rapport de combustibilité de produits - Confidentiel.....	368
Annexe 10 : Représentations graphiques des effets thermiques.....	368
Annexe 11 : Rapport FLUMILOG.....	376
Annexe 12 : Représentation graphique des effets de surpression.....	392
Annexe 13 : Simulation de résistance des parois.....	395
Annexe 14 : Calcul des événements des silos C103 C104 C105 et C106.....	395
Annexe 15: Logigramme.....	408
Annexe 16 : Certificat Q4.....	423

PRÉAMBULE

OBJECTIF ET CONTENU DE L'ÉTUDE

L'étude des dangers doit permettre une approche rationnelle et objective des risques encourus par les personnes ou l'environnement. Elle a pour le législateur trois objectifs :

- Améliorer la réflexion sur la sécurité à l'intérieur de l'entreprise.
- Favoriser le dialogue technique avec les autorités d'inspection pour la prise en compte des parades techniques et organisationnelles, dans l'arrêté d'autorisation.
- Informer le public dans la meilleure transparence possible en lui fournissant des éléments d'appréciation clairs sur les risques.

Pour cela, l'étude des dangers doit mettre en évidence les accidents susceptibles d'intervenir, les conséquences prévisibles et les mesures de prévention propres à en réduire la probabilité et les effets. Elle décrit les moyens présents sur le site, pour intervenir sur un début de sinistre, et les moyens de secours publics qui peuvent être sollicités.

La description des accidents susceptibles d'intervenir découle du recensement des sources de risques, étant entendu que les accidents peuvent avoir une origine interne ou externe.

L'évaluation des conséquences d'un accident nécessite une description de la nature et de l'extension des impacts sur l'environnement. Cet examen prend en compte les caractéristiques du site et de l'installation.

Les mesures de prévention prises, compte tenu des causes et des conséquences des accidents possibles, sont précisées en vue d'améliorer la sûreté de l'installation.

Enfin, les moyens de secours privés disponibles en cas de sinistre sont recensés.

STRUCTURE DE L'ÉTUDE DE DANGERS

L'étude des dangers est structurée de la manière suivante :

- Un rappel des activités développées sur l'installation étudiée ;
- Un exposé des risques présentés par les produits stockés et l'activité ;
- L'étude de la réduction des potentiels de dangers,
- Une analyse des risques d'agression externe,
- Un examen des risques ponctuels liés à des installations particulières,
- La méthodologie d'analyses des risques utilisée,
- L'analyse des risques incluant une identification des dangers, puis une analyse préliminaire des risques (APR) et enfin une étude détaillée de réduction des risques (EDRR),
- Une description des moyens de prévention et d'intervention.

Elle s'articule autour des principaux textes réglementaires suivants :

- Le code de l'Environnement et notamment ses articles L.511-1 et suivants et R.512-1 et suivants.
- L'arrêté du 29 septembre 2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation.
- Les fiches techniques de la circulaire du 10 mai 2010 récapitulant les règles méthodologiques applicables aux études de dangers¹.

¹ Circulaire récapitulant les règles applicables aux études de dangers, à l'appréciation de la démarche de réduction du risque à la source et aux plans de prévention des risques technologiques (PPRT) dans les installations classées en application de la loi du 30 juillet 2003.

Informations non communicables mais pouvant être consultées,
selon les dispositions prévues à l'annexe II de l'instruction de
l'instruction du 06/11/2017 relative à la mise à disposition et aux
conditions d'accès des informations potentiellement sensibles
pouvant faciliter la commission d'actes de malveillance dans les
installations classées pour la protection de l'environnement

CHAPITRE F

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

I. PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE

Le recensement des phénomènes dangereux issus de l'examen de la présente étude de dangers du site SERMIX permet d'identifier que les effets de trois scénarii sortent des limites de propriété du site.

Référence du phénomène dangereux redouté	Type de danger	Identification du risque	Probabilité	Zones d'effets				Niveau de gravité	Cibles impactées	Cinétique
				Bris de vitres (en m)	Effets significatifs SEI (en m)	Premiers Effets létaux SpEL (en m)	Effets létaux significatifs SELs (en m)			
TOX1	Effets toxiques	Émission de fumées toxiques suite à un incendie d'une aire de stockage de matières premières et produits finis	C	-	Seuil non atteint à hauteur d'homme	Non sortant	Non sortant	Modéré	Seuils non atteints à hauteur d'homme	Rapide
EXP1	Effets de surpression	Explosion d'un silo de stockage	-	32 m de la limite de propriété Nord 18 m de la limite de propriété Sud	Non sortant	Non sortant	Non sortant	-	Voie de chemin de fer Terrains en friche	Rapide

Le périmètre d'étude retenu pour les servitudes est donc issu des résultats des modélisations d'émissions toxiques et de surpression. Ainsi, une zone de 25 m ayant pour origine les parois des bâtiments caractérisent le périmètre d'étude en limite Nord incluant ponctuellement des distances portées à 32 m par rapport aux limites de propriété au niveau de la zone la plus proche des silos et une zone de 18 m en limite sud par rapport à la limite de site la plus proche des silos. .

Ces zones correspondent à l'enveloppe théorique des effets toxiques potentiellement générés par l'incendie d'une zone de stockage (qui n'exposent pas la population locale) ainsi qu'à l'enveloppe théorique des effets indirects (bris de vitres) générés par l'explosion d'un silo.

Les parcelles cadastrales impactées par ce périmètre sont présentées dans le tableau suivant :

N° parcelle	Surface incluse dans le périmètre	Effets liés à cette zone
AB 5	2762 m ²	Effets toxiques
AC 2	665 m ²	Effets de surpression
AC 22	2 718 m ²	Effets toxiques et de surpression
AB13	175 m ²	Effets toxiques
AB14	98 m	Effets toxiques
AB 181	3,5 m ²	Effets toxiques
AB 182	155 m ²	Effets toxiques
AB 183	3 m ²	Effets toxiques
AB 203	60 m ²	Effets de surpression
AB 65	946 m ²	Effets de surpression
AB 220	85 m ²	Effets de surpression
AB 211	16 m ²	Effets de surpression

Tableau 96 : Parcelles incluse dans le périmètre des servitudes

II. CARTOGRAPHIE DES SERVITUDES D'UTILITÉS PUBLIQUES

II.1. DÉFINITION DES ALÉAS

Selon le guide méthodologique du plan de prévention des risques technologiques disponible sur le site du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Maitrise-de-l-urbanisation-PPRT.12775.html>) et la circulaire du 10 mai 2010, le zonage sera le suivant :

Niveau maximal d'intensité de l'effet toxique, thermique ou de surpression sur les personnes, en un point donné	Très grave			Grave			Significatif			Indirect
	>D	5E à D	<5E	>D	5E à D	<5E	>D	5E à D	<5E	Tous
Cumul des classes de probabilités d'occurrence des phénomènes dangereux en un point donné										
Niveau d'aléa	TF+	TF	F+	F	M+	M	Fai			

Tabl. 17 - Définition des niveaux d'aléas

Dans le cas des effets toxiques, seuls les effets irréversibles sortiraient des limites de propriété lors de l'incendie d'une aire de stockage. La classe de probabilité est C. Le niveau d'aléa retenu est donc M+.

La figure suivante délimite le périmètre de cette zone.



Figure 119: Cartes des aléas d'effets toxiques

Dans le cas des effets de surpression, seuls les effets bris de vitre (effets indirects) sortiraient des limites de propriété lors d'une explosion d'un silo. Le niveau d'aléa retenu est donc Fai.

La figure suivante reprend les conclusions des zones définies.



Figure 120: Cartes des aléas d'effets de surpression

II.2. ENJEUX

II.2.1. ENJEUX ACTUELLEMENT PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE

a) Qualification de l'urbanisation existante

Dans le périmètre défini, aucune construction n'est implantée actuellement.

b) Qualification de l'activité économique

Le périmètre retenu concerne les terrains de la voie de chemin de fer ainsi que des terrains non construits en bordure Sud.

c) Infrastructures de transport

Le périmètre impacte la voie de chemin de fer localisée au Nord des terrains de la société SERMIX.

d) Établissement recevant du public

Aucun établissement recevant du public n'est inclus dans le périmètre défini dans ce chapitre.

II.2.2. PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT PRÉVUES DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

La zone concernée en limite Nord est une zone A (zone agricole) selon le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chierry. Dans cette zone, seules les constructions liées aux activités agricoles sont autorisées.

La zone concernée en limite Sud est une zone UB (Zone urbaine) et A (zone agricole) selon le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chierry. Dans la zone UB, les constructions à usage d'habitation sont autorisées sous réserve d'être éloignées de plus de 3 m des limites séparatives et de disposer d'une hauteur maximale de bâtiment de 7 m. Rappelons que les effets de l'établissement SERMIX ne sont pas ressentis à hauteur d'homme au droit de ces terrains mais ils seraient perçus à une hauteur de plus de 30 m par rapport au niveau du sol sur une distance de 4 m par rapport à la limite séparative.

Dans la zone A, seules les constructions liées aux activités agricoles sont autorisées.

II.3. SUPERPOSITION DES ALÉAS ET DES ENJEUX

L'étude des enjeux autour du site de SERMIX permet d'indiquer qu'aucun bâtiment ne se situe en zone d'aléa très fort et fort : aucune expropriation n'est donc prévue, et aucune démarche d'estimation de la valeur des biens immobiliers n'est nécessaire.

Pour le risque toxique, le périmètre de l'aléa moyen + impacte la voie de chemin de fer ainsi que des espaces verts de terrains habitable. Toutefois, les effets ne sont pas perceptibles à hauteur d'homme. Ils sont atteints au minimum à 27,5 m du sol. Ainsi, il n'est pas envisagé de mesure de confinement.

Pour les effets indirects (bris de verre), ils impactent la voie ferrée et des terrains en friche. Il s'agit de zones sans occupation permanente.

III. SERVITUDES

III.1. CHAMP D'APPLICATION

L'analyse du zonage brut montre que :

- La zone liée aux aléas significatifs (M+) est constituée d'une zone définissant un périmètre de 25 m, depuis les parois des bâtiments de stockage à l'intérieur de laquelle certaines autorisations sont possibles,
- La zone liée aux aléas faibles (Fai) est constituée d'une zone définissant un périmètre de 73 m depuis les parois des silos de stockage de 123 m³.

Le plan de zonage réglementaire délimite :

- le périmètre d'exposition aux risques,
- les zones dans lesquelles sont applicables, sur les biens futurs et existants :
 - o des autorisations,
 - o des prescriptions.

III.2. PLAN DE ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

L'objectif de la mise en place de servitudes consistant à limiter la population exposée au risque, la société SERMIX propose d'autoriser les constructions nouvelles sous la condition que ce ne soit pas des constructions de grande hauteur dans le périmètre d'étude défini par l'aléa toxique.

Cette proposition est en accord avec l'occupation actuelle des terrains (voie de chemin de fer et espaces verts d'habitation).

Au niveau de la zone impactée par les bris de verre (aléa faible), la société SERMIX propose également l'autorisation de construction sous conditions définies dans l'arrêté établissant les servitudes.

La cartographie du zonage mis en place pour ces servitudes est présentée ci-dessous.



Figure 121 : Plan de zonage réglementaire

Le tableau suivant reprend les parcelles cadastrales impactées par ce zonage.

N° parcelle	Surface incluse dans le périmètre	Type de zone	Contraintes constructives
AB 5	2762 m ²	Bleue	Autorisation de construction sous conditions
AC 2	665 m ²	bleue	
AC 22	2 718 m ²	Bleue	
AB13	175 m ²	Bleue	
AB14	98 m	Bleue	
AB 181	3,5 m ²	Bleue	
AB 182	155 m ²	Bleue	
AB 183	3 m ²	Bleue	
AB 203	60 m ²	bleue	
AB 65	946 m ²	bleue	
AB 220	85 m ²	bleue	
AB 211	16 m ²	bleue	

III.3. RÉGLEMENTATION DES PROJETS DE CONSTRUCTION NOUVELLE, DE RÉALISATION D'OUVRAGE ET D'EXTENSION DE CONSTRUCTION EXISTANTES

III.3.1. DISPOSITIONS APPLICABLES EN ZONE BLEUE CLAIRE

a) Définition de la zone bleue claire

La zone à risques bleue claire (b) est concernée par un niveau d'aléa de surpression faible qui permet de qualifier un dépassement du seuil correspondant aux effets indirect par bris de verre.

Dans cette zone, le principe d'autorisation sous conditions prévaut.

b) Dispositions d'urbanisme régissant les projets existants ou neufs

Les constructions neuves sont autorisées sous réserve de la mise en place de mesures techniques contre les phénomènes de bris de verre tel que des mesures anti-bris de vitres.

III.3.2. DISPOSITIONS APPLICABLES EN ZONE BLEUE FONCÉ

a) Définition de la zone bleue foncé

La zone à risques bleue foncé (B) est concernée par un niveau d'aléa de toxique faible qui permet de qualifier un dépassement du seuil correspondant aux effets irréversibles.

Dans cette zone, le principe d'autorisation sous conditions prévaut.

b) Dispositions d'urbanisme régissant les projets existants ou neufs

Les constructions neuves sont autorisées sous réserve de l'absence d'immeuble de grande hauteur.

III.4. PRESCRIPTIONS SUR LES USAGES

III.4.1. TRANSPORTS COLLECTIFS

Compte tenu de la faible zone impactée par les bris de vitre et de l'absence d'effets toxiques à une hauteur perceptible par les wagons de voyageurs, il n'est pas proposé de prescriptions ou de recommandations pour cet usage collectif.

IV. CONCLUSION

Il ressort de cette analyse que les prescriptions envisagées sur les constructions (interdiction d'immeubles de grande hauteur, protection contre les bris de vitres) sont en accord avec l'occupation des sols actuelles et la vocation de la zone impactée par les effets des phénomènes dangereux de la société SERMIX (bris de verre et émissions de fumées).